



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°44-2012/APS

DÉLIBÉRATION

**modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009
portant désignation des représentants de la province Sud dans
divers organismes extérieurs**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 2012, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La représentation de la province au sein des organismes, comités, commissions et jurys mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au comité consultatif d'action économique prévu par la partie IV « Des aides à l'économie maritime » du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud (CASE) est désigné monsieur Michel LASNIER.

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Au comité consultatif de la Nouvelle-Calédonie relatif aux conditions d'autorisation, d'importation, de détention, de mise en marché et d'utilisation des substances et produits phytosanitaires à usage agricole sont désignés monsieur Philippe SEVERIAN, en tant que membre titulaire, et monsieur Olivier RATIARSON, en tant que membre suppléant.

Au comité de la province Sud de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), le mandat de représentation de madame Ghislaine ARLIE est reconduit.

SECTEUR DE LA CULTURE

Au conseil d'administration du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC), les mandats de représentation de mesdames Isabelle OHLEN et Pascale DONIGUIAN-PANCHOU sont reconduits, respectivement en tant que membre titulaire et membre suppléant.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La présidente

Cynthia LIGEARD

VERSION PUBLIEE AU JONC

8851 du 11-12-2012

Délibération n° 44-2012/APS du 20 novembre 2012 modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs (p. 9492).